

LES AUTORITÉS DE RÉGLEMENTATION EN VALEURS MOBILIÈRES À L'ÉCHELLE MONDIALE ADOPTENT DE NOUVEAUX PRINCIPES ET ORIENTENT DAVANTAGE LEURS EFFORTS SUR LE RISQUE SYSTÉMIQUE

L'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) a profité de sa 35e édition tenue à Montréal pour adopter 8 nouveaux principes tirés des récentes leçons découlant de la dernière crise financière internationale.

Ces nouveaux principes visent à renforcer les systèmes de réglementation dans le monde et à mieux prévenir de futures crises. Ils couvrent différents aspects tels que les fonds spéculatifs (hedge funds), les agences de cotation et le risque systémique, pour ne nommer que ceux-là. Adoptés par l'OICV, ceux-ci viennent s'ajouter aux 30 principes déjà existants.

Voici le lien menant au communiqué de presse émis à ce sujet par l'OICV (Disponible en anglais seulement)

- [Les autorités de réglementation en valeurs mobilières à l'échelle mondiale adoptent de nouveaux principes et orientent davantage leurs efforts sur le risque systémique](#)

